

Forêt, environnement et changements climatiques

2024 – 2027

Plan d'action régional

Concarter la région autour de sa forêt, de son eau et de son climat.

L'entente soutient la concertation régionale et les initiatives en matière de transition climatique et de gestion durable des ressources. Le plan d'action qui suit, adopté le 11 décembre 2025, couvre la période d'avril 2025 à décembre 2027.

641 476 \$

prévus au plan d'action

3

axes d'intervention

31

actions

9

territoires mobilisés

AXE
1

Milieux terrestres

ORIENTATION Soutenir la conservation et une gestion durable des écosystèmes terrestres fondées sur la science, le renforcement des capacités et l'amélioration des pratiques.

OBJECTIF 1 **Soutenir l'expertise régionale et stimuler l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels**

- 1.1** Soutenir l'acquisition et le partage de données sur les milieux naturels d'intérêt (boisés prioritaires, zone de conservation, écosystèmes forestiers exceptionnels, habitats fauniques et d'espèces à statut particulier, pertes et gains de milieux humides et forêt) et sur la vulnérabilité des écosystèmes.
- 1.2** Afin de mieux reconnaître les efforts de conservation des différents acteurs du territoire et atteindre les cibles, réaliser une mise à jour de la cartographie des milieux naturels bénéficiant d'une forme de protection (ex. conservation volontaire, zonage conservation, autres mesures de conservation efficaces).

OBJECTIF 2 **Favoriser la protection et l'utilisation harmonieuse et durable des milieux naturels**

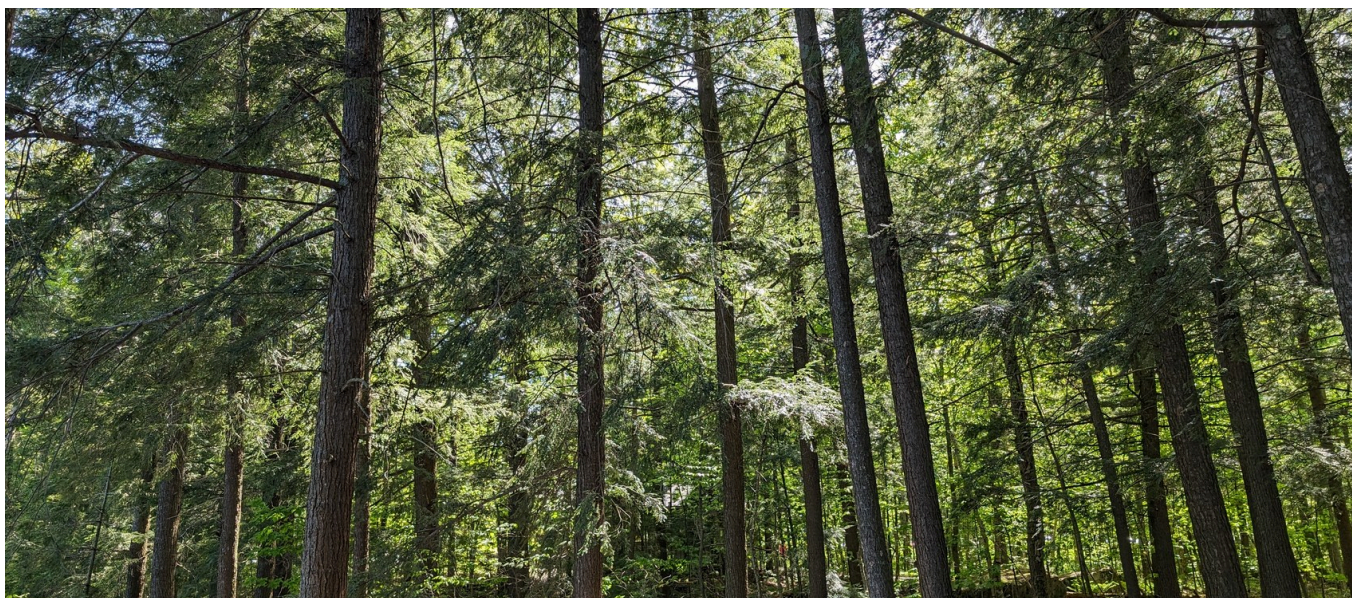
- 2.1** Soutenir la réalisation de la stratégie régionale de conservation des milieux naturels d'intérêt et de connectivité écologique.
- 2.2** Cibler les secteurs les plus vulnérables face aux espèces envahissantes et autres espèces nuisibles (cerfs) pour informer adéquatement tous les intervenants de la chaîne (propriétaires, entrepreneurs), dans un souci de prévention et de contrôle par zone.
- 2.3** Outiller les municipalités pour mieux encadrer et normer la conservation des milieux naturels à valeur écologique élevée en fonction des différents usages du territoire.
- 2.4** Soutenir les projets visant à dynamiser la filière forestière, du propriétaire au 3^e transformateur.
- 2.5** Intégrer le concept de vulnérabilité des peuplements forestiers aux changements climatiques (CC) dans les planifications régionales liées à l'adaptation aux CC.

**AXE
1**
Milieux terrestres *(suite)*
OBJECTIF 3 Faciliter le transfert d'information et de connaissances entre les intervenants et auprès de la population, notamment par de l'accompagnement

- 3.1** Sensibiliser les propriétaires forestiers (surtout sans statut de producteur reconnu) sur les options possibles pour leur boisé (boîte à outils pour les nouveaux propriétaires, activités « portes ouvertes » par MRC, promotion des outils préparés par les intervenants).
- 3.2** Créer des occasions d'échanges ou des vitrines de démonstration de pratiques forestières durables, issues de pratiques en forêt privée et publique, afin de profiter des connaissances sur les différentes pratiques forestières et autres enjeux.
- 3.3** Faciliter l'accès aux programmes de formation en foresterie et en acériculture pour stimuler la main-d'œuvre.

OBJECTIF 4 Maintenir la concertation sur le thème de l'aménagement forestier

- 4.1** Établir un plan intégré de la forêt à partir des enjeux prioritaires par l'ensemble des intervenants en milieu forestier et agroforestier, et participer à sa mise en œuvre.
- 4.2** Mettre sur pied et animer une concertation des acteurs forestiers et agroforestiers de la région sous forme de communauté de pratique visant à aborder la planification, le cadre réglementaire et les différents outils à disposition.



**AXE
2**
Ressources en eau

ORIENTATION Renforcer la protection de nos ressources en eau et de nos milieux humides en reconnaissance des planifications et espaces de collaboration régionale.

OBJECTIF 1 **Participer aux efforts des acteurs régionaux visant à assurer l'accès à une eau potable de qualité, en quantité suffisante**

- 1.1** Développer un projet d'accompagnement des municipalités pour la protection de diverses sources d'eau potable municipales (quantité et qualité) et d'eau de source de surface.
- 1.2** Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation à l'échelle régionale sur les grands enjeux de l'eau.
- 1.3** Encourager l'acquisition et le transfert de connaissance sur la quantité d'eau souterraine disponible à l'approvisionnement, et le transfert d'information aux municipalités sur l'outil d'encadrement du lotissement du ministère.

OBJECTIF 2 **Protéger les milieux hydriques notamment par la gestion des eaux pluviales et la conservation des milieux humides identifiés aux PRMHH**

- 2.1** Mettre en œuvre les projets les plus porteurs pour la conservation des milieux humides d'intérêt régional — suite de la démarche PRMHH régionale.
- 2.2** Développer des outils pour faciliter l'identification des milieux humides par les intervenants du milieu et le développement des meilleures pratiques.
- 2.3** Identifier des projets porteurs issus des PRMHH pour la restauration des milieux humides et hydriques.
- 2.4** Assurer un rayonnement des meilleurs projets de gestion durable des eaux de pluie et de verdissement dans les municipalités.

OBJECTIF 3 **Soutenir la participation des producteurs agricoles et le développement des meilleures pratiques pour améliorer la qualité de l'eau**

- 3.1** Financer les actions qui ont été priorisées dans le plan d'action de la table agro-environnementale de l'Estrie.
- 3.2** Identifier des zones prioritaires à restaurer en favorisant la mise en place de solutions adaptées.

OBJECTIF 4 **Poursuivre les efforts de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes**

- 4.1** Financer les actions régionales priorisées dans le plan d'action sur les espèces aquatiques envahissantes réalisé en concertation par le CREE.



**AXE
3**
Changements climatiques

ORIENTATION Augmenter la résilience climatique des collectivités estriennes par le développement d'outils communs, la sensibilisation et la mise en œuvre de mesures adaptées aux vulnérabilités régionales.

OBJECTIF 1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) – atténuation des changements climatiques

- 1.1** Favoriser la réalisation de bilans GES et de pratiques qui diminuent les GES dans les secteurs agricole et forestier.
- 1.2** Favoriser la mobilité durable dans les communautés par des actions régionales permettant une harmonisation des actions locales.
- 1.3** Ressortir des leviers d'action pour favoriser l'utilisation du bois en construction institutionnelle.
- 1.4** Monter une campagne de sensibilisation commune sur les actions concrètes et peu onéreuses pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments ou pour les rendre plus écoresponsables, basée sur des guides ou autres ouvrages existants.

OBJECTIF 2 Assurer l'adaptation des milieux de vie aux changements climatiques

- 2.1** Favoriser l'adaptation du cadre bâti et des infrastructures afin d'augmenter la résilience face aux changements climatiques.

OBJECTIF 3 Assurer l'adaptation de la population estrienne aux impacts des changements climatiques, et plus particulièrement les groupes vulnérables

- 3.1** Mener des actions concrètes visant à intégrer les connaissances sur le concept d'équité climatique dans les pratiques d'aménagement du territoire ou dans des projets d'adaptation (incluant la réponse aux mesures d'urgence).
- 3.2** Soutenir une campagne de mobilisation, de communication, de sensibilisation et de formation citoyenne visant l'adaptation de la population estrienne aux impacts des changements climatiques.
- 3.3** Établir des critères pour s'assurer que les projets financés par l'ESD tiennent compte des vulnérabilités et favorisent l'équité.

OBJECTIF 4 Soutenir la réalisation de différentes planifications et démarches régionales en adaptation

- 4.1** Réaliser un forum ou une concertation élargie en lien avec les plans climat, avec l'optique de dégager des priorités d'action qui pourront préciser les stratégies de l'ESD et continuer la concertation entre les milieux communautaires, municipaux et de la santé.



Les partenaires de l'entente

L'Entente sectorielle de développement en forêt, environnement et changements climatiques 2024-2027 est rendue possible grâce à l'engagement de ces partenaires.



PARTENAIRES SIGNATAIRES

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation · Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs · Ministère des Ressources naturelles et des Forêts · Direction de la santé publique de l'Estrie

Ces actions sont réalisées grâce à la participation financière du gouvernement du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en forêt, environnement et changements climatiques 2024-2027. Montant prévu au plan d'action : **641 476 \$**.

À propos de la Table des MRC de l'Estrie

La TME rassemble les neuf territoires de l'Estrie pour unir leurs forces et faire avancer les grands dossiers qui façonnent l'avenir de la région. Elle coordonne les efforts régionaux, mobilise les partenaires et porte la voix des élus municipaux estriens.

À propos des ententes sectorielles

Les ententes sectorielles de développement réunissent la TME, le gouvernement du Québec et des partenaires régionaux autour d'un plan d'action commun. Un comité directeur et un comité de suivi en assurent la mise en œuvre et la révision périodique.

Suivre l'avancement du plan d'action

timestrie.com